

# DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE

---

## **Diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge**

*Résumé des travaux du 1<sup>er</sup> décembre 1981 au 15 août 1983*

*Ce rapport, présenté conjointement par le CICR et la Ligue au Conseil des Délégués d'octobre 1983, répond à la demande exprimée par la XXIV<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge (Manille, 1981) qui, dans le 4<sup>e</sup> paragraphe de la résolution X, « prie le CICR et la Ligue de présenter conjointement à la prochaine session du Conseil des Délégués... un rapport sur l'action entreprise dans le domaine de la diffusion sur le plan international, régional et national, ainsi que sur les suites données à la présente résolution. » Ce rapport porte sur la période du 1<sup>er</sup> décembre 1981 au 15 août 1983.*

*Il convient de relever que la diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge est un domaine d'activités où la coopération entre le CICR, la Ligue, les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Institut Henry-Dunant ne cesse de se développer et de se renforcer. Bien que le présent rapport ne couvre que les activités de diffusion entreprises par les institutions de Genève, il va de soi que de nombreuses Sociétés nationales ont été, de leur côté, extrêmement actives dans la mise en œuvre de leur propre programme d'action.*

### **1. CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES**

#### **Le « Programme d'action »**

Le CICR et la Ligue ont adopté, en 1981, le deuxième « Programme d'action de la Croix-Rouge dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge », qui couvre la période de 1982 à 1985. Ce programme guide l'activité du

CICR, qui a fait de la diffusion un de ses objectifs prioritaires pour les années à venir. La nécessité de la diffusion est, en effet, mise chaque jour en évidence par les tragiques réalités des conflits armés contemporains. L'expérience vécue par les délégués du CICR sur les théâtres des combats montre invariablement que l'ignorance des règles essentielles du droit international humanitaire au sein des forces armées et des milieux gouvernementaux est souvent cause de graves manquements à l'égard des personnes protégées et qu'elle constitue le plus souvent une importante entrave au bon déroulement des activités humanitaires de la Croix-Rouge.

Pour sa part, la Ligue, dont une des fonctions est « d'aider le CICR dans la promotion et le développement du droit international humanitaire et collaborer avec lui dans la diffusion de ce droit et des principes fondamentaux de la Croix-Rouge auprès des Sociétés nationales », s'est attachée à inclure dans ses activités, et notamment lors des séminaires ou cours de formation destinés aux Sociétés nationales, la diffusion des règles humanitaires et les principes de la Croix-Rouge. En outre, elle a apporté son active collaboration à plusieurs projets dont la responsabilité principale incombait au CICR.

#### **Huit publics, quatre niveaux de connaissances**

Si, idéalement, chaque être humain devrait être visé par l'action de diffusion, l'ampleur de la tâche exige de la Croix-Rouge qu'elle se fixe des priorités. C'est ainsi que huit publics figurent au programme d'action :

- tout d'abord, les *forces armées*, responsables, en temps de guerre, de l'application concrète des règles du droit international humanitaire;
- les dirigeants et les volontaires des *Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge*, qui sont à la fois « public » et « agents de diffusion »;
- les *milieux gouvernementaux*, qui ont la double responsabilité de faire connaître et de faire appliquer le droit international humanitaire;
- les *universités*, où se forme l'élite de demain;
- les *écoles*, car il s'agit d'ouvrir l'esprit des jeunes aux notions d'humanité, de paix et de compréhension internationale;
- les *milieux médicaux*, qui ont pour tâche de protéger la vie et la santé et qui contribuent par là à l'une des missions de la Croix-Rouge;
- les *journalistes*, dont le pouvoir d'influence sur nos sociétés contemporaines est considérable;
- le *grand public* enfin, que les drames et misères de notre monde intéressent au premier chef, quand ils ne les frappent pas directement.

Par ailleurs, afin de mieux adapter le contenu et la forme du message à diffuser aux différents publics à atteindre, il a été jugé opportun, — même si cela comporte une part d'arbitraire —, de répartir en *quatre niveaux* l'étendue des connaissances à transmettre :

- Niveau I: notions élémentaires
- Niveau II: connaissances générales
- Niveau III: connaissances spécialisées
- Niveau IV: connaissances d'expert.

Il conviendra de tenir compte, à l'avenir, de ces quatre niveaux, tant lors de la préparation des programmes d'action nationaux que dans la conception du matériel didactique et la formation du personnel spécialisé.

### **La diffusion, partie intégrante du programme de développement**

Selon les lignes directrices approuvées par les XXIII<sup>e</sup> et XXIV<sup>e</sup> Conférences internationales de la Croix-Rouge, chaque Société nationale devrait désigner en son sein un responsable chargé de la diffusion du message de la Croix-Rouge. De même, une commission interministérielle devrait être constituée afin d'organiser la diffusion du droit international humanitaire auprès des divers publics, notamment à travers les canaux de l'administration de l'Etat.

Il faut toutefois se rendre à l'évidence: bien qu'un effort remarquable a't été fait par plusieurs Sociétés nationales, force est de constater que beaucoup d'autres ne disposent pas de ressources suffisantes pour financer l'engagement d'un responsable à plein temps ou pour créer et produire le matériel didactique nécessaire.

Il faut donc que dans les pays où la Croix-Rouge ou le Croissant-Rouge ne dispose ni des ressources, ni du personnel nécessaires pour entreprendre, seul, la diffusion du message de la Croix-Rouge, le CICR, en liaison avec la Ligue, lui apporte son assistance, d'une part, en l'aidant à établir un *programme d'action* adapté aux réalités locales, d'autre part, en participant à son exécution jusqu'à ce que la Société soit à même de reprendre seule le flambeau. Il ne s'agit pas seulement, en effet, de favoriser le démarrage d'une action, mais aussi et surtout de garantir sa *continuité*.

Aussi les années 1982 et 1983 marquent-elles, pour le CICR, le début d'une nouvelle étape dans ses efforts de diffusion. Face aux difficultés relevées ci-dessus, il vient, en effet, de poser les premiers jalons en vue de la mise en place progressive d'un *réseau de délégués spécialisés* chargés d'aider ces Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge à organiser

et à réaliser leur programme d'action national. C'est ainsi qu'à la fin de juin 1983, quatre délégations régionales du CICR en Afrique orientale (Nairobi), en Afrique occidentale (Lomé), en Asie du Sud-Est (Manille) et en Amérique centrale (San José) ont été renforcées par l'intégration en leur sein d'un délégué « diffusion » à plein temps. Ces délégués ont également pour mission de coordonner l'éventuelle contribution spécifique du CICR au développement des Sociétés nationales, en étroite collaboration avec la Ligue, institution responsable au premier chef de ce développement.

Une des premières tâches des délégués « diffusion » du CICR est de contribuer à la création et/ou au développement des Services d'information et de relations publiques des Sociétés nationales de leur région, car pour beaucoup de celles-ci, ces services sont responsables de la diffusion des principes et idéaux de la Croix-Rouge et sont chargés de la diffusion des règles essentielles du droit international humanitaire. Le CICR contribue, en particulier, aux programmes de formation organisés par la Ligue à l'intention des responsables des services d'information et de relations publiques, cela tant au point de vue de la matière à diffuser que des techniques de communication à mettre en œuvre pour diffuser le message de la Croix-Rouge.

A cet égard, trois expériences extrêmement positives, auxquelles la Ligue et le CICR ont pris une part active, sont à relever. Il s'agit :

- du cours de formation de Turrialba (Costa Rica, septembre 1982), auquel ont participé une dizaine de Sociétés de la Croix-Rouge d'Amérique latine,
- de l'« Atelier » organisé à Carthagène (Colombie, mars 1983) à l'intention des dirigeants des Sociétés en formation des Caraïbes,
- et de l'Atelier sous-régional de formation à la communication de terrain en matière de soins de santé primaires, organisé en mai 1983 par le Centre d'études des sciences et techniques de l'information (CESTI) de l'Université de Dakar (voir plus loin sous « Diffusion auprès des Sociétés nationales »).

### **La « diffusion à chaud »**

Outre la mise en place d'un embryon de réseau de délégués « diffusion » à l'échelon régional, le CICR s'est efforcé, au cours de ces derniers mois, de renforcer certaines de ses délégations par l'envoi d'un délégué spécialisé, chargé de mettre sur pied, en collaboration avec la Société nationale, des programmes de diffusion d'urgence. Ces programmes (appelés communément « diffusion à chaud ») visent non seulement à

faire connaître et comprendre les règles essentielles du droit international humanitaire auprès des combattants, des dirigeants et de la population civile, mais également à expliquer les principes qui guident l'action de la Croix-Rouge. De tels programmes ont été développés en 1982 et/ou 1983 au Salvador, au Liban, en Pologne et au Pakistan (dans la zone frontière avec l'Afghanistan).

### **Le matériel didactique**

Le matériel didactique de base (imprimés + audiovisuel), dont, dans l'ensemble, les institutions nationales et internationales ont besoin pour mener à bien leurs activités de diffusion, reste encore malheureusement très en-dessous des besoins, notamment pour les publics correspondant aux niveaux I (notions élémentaires) et II (connaissances générales).

#### *Imprimés*

Quelques publications, produites à Genève dans le cadre du programme de diffusion, sont sorties ou vont sortir de presse d'ici à la fin de 1983, à savoir:

*Guide pratique à l'usage des Sociétés nationales sur les méthodes de diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge.* Ce document fort attendu est le fruit d'un travail d'équipe réunissant autour de M<sup>lle</sup> Danuta Zys (Institut Henry-Dunant) des représentants du CICR et de la Ligue. Il est disponible en version anglaise, française et espagnole depuis octobre 1983.

*La protection des victimes du conflit armé des îles Falkland-Malvinas (1982): droit international humanitaire et action humanitaire.* Cette brochure, d'environ 60 pages, conçue et rédigée par M<sup>me</sup> Sylvie Junod, juriste au CICR, existe, au stade actuel, sous forme polycopiée en français, anglais et espagnol. Elle sera distribuée sous forme imprimée fin 1983/début 1984.

*Genèse et développement du droit international humanitaire.* Rédigée par M<sup>lle</sup> Françoise Bory, attachée de presse au CICR, cette petite brochure présente de façon simple l'évolution et le contenu du droit international humanitaire. Elle existe en langues française, anglaise, espagnole, arabe, allemande et portugaise (environ 40 pages en format A 6).

*Manuel des droits et devoirs du personnel sanitaire lors des conflits armés.* Conçu et rédigé par le D<sup>r</sup> Alma Baccino-Astrada, à la demande de la Ligue et du CICR, ce fascicule de 80 pages résume les dispositions concernant la protection des professions médicales en temps de guerre et le

rôle du personnel sanitaire militaire et civil dans les Conventions de Genève et leurs protocoles. Ce manuel a été publié en versions française, anglaise, espagnole et arabe. Il remplace la brochure intitulée « Droits et devoirs du personnel infirmier ».

*Règles essentielles des Conventions de Genève du 12 août 1949 et de leurs Protocoles additionnels.* Edité par le CICR, ce guide sera disponible en français et en anglais dès fin 1983. Il remplacera la brochure intitulée « Manuel des Conventions de Genève — Règles essentielles. »

*Les histoires de Noko Lisapo.* Il s'agit d'un journal illustré de 16 pages, rapportant sept histoires contées par Noko Lisapo à ses frères africains et retraçant quelques épisodes de l'histoire et des activités du CICR. Ce journal, qui n'existe qu'en français, a pour auteurs deux délégués du CICR, M. Michel Bory pour le texte et M. Nicolas Luginbühl pour les illustrations.

*L'identification des aéronefs sanitaires en période de conflit armé et Identification des navires-hôpitaux et des navires protégés par les Conventions de Genève du 12 août 1949.* Ces deux études, rédigées par M. Philippe Eberlin, expert au CICR, existent en versions française, anglaise et espagnole, sous forme de tirés-à-part de la Revue internationale de la Croix-Rouge.

*Manuel de l'instituteur et de l'animateur de la Croix-Rouge de la Jeunesse.* Il s'agit d'un guide conçu par la Croix-Rouge du Cameroun avec l'aide de la Ligue et du CICR, adapté en 1982 et 1983 pour les Sociétés nationales de Mauritanie, du Sénégal, de Pologne, de Costa Rica, du Pérou et de Colombie.

Par ailleurs, la Croix-Rouge des Philippines et la délégation du CICR à Manille ont produit conjointement une *bande dessinée*, en anglais, à l'intention des jeunes de ce pays. Il s'agit d'une série de six histoires expliquant l'action de la Croix-Rouge (nationale et internationale) et les principes qui la guident. Une expérience semblable a également été conduite par la délégation du CICR à Peshawar, à l'intention des Afghans réfugiés ou de passage au Pakistan.

Il convient de signaler également la sortie, en septembre 1983, d'une nouvelle série de *sept affiches* illustrant les règles essentielles que tout soldat doit observer lorsqu'il se trouve face à des personnes ne participant pas ou plus aux combats.

#### *Matériel audiovisuel*

Dans le domaine audiovisuel, la production est restée relativement limitée. Il faut citer en premier lieu la coproduction entre les Croix-

Rouges hongroise et bulgare, la Ligue et le CICR intitulée *Au cœur d'un symbole*. Ce documentaire de 27 minutes, réalisé par le Dr György Karpati (Budapest), s'adresse avant tout aux jeunes de 13 à 18 ans. Il est consacré aux principes fondamentaux, à l'histoire, à la structure et aux activités de la Croix-Rouge. Ce film est disponible, en versions anglaise, française, espagnole, arabe, bulgare, hongroise et allemande, soit en 35 mm, soit en 16 mm.

En outre, le CICR a produit en 1982 une série de quatre films 16 mm, d'une demi-heure chacun, en langue française seulement, illustrant les *histoires de Noko Lisapo*. Cette série a été réalisée au Sénégal, avec l'aide de figurants locaux, sous la direction d'un délégué du CICR, M. Michel Bory.

Dans le domaine de la production vidéo, le Centre audio-visuel de la Croix-Rouge internationale a réalisé quelques programmes, parmi lesquels il faut mentionner :

*Le Droit international humanitaire, limite à la barbarie*. Cette cassette de 25 minutes est l'œuvre de M. Jean-Jacques Surbeck, chef du service de diffusion du CICR, qui s'est essentiellement attaché à démontrer l'importance de la diffusion en tant que moyen de limiter les excès de la guerre (versions française, anglaise et espagnole).

*L'Agence centrale de recherches*, cassette de 26 minutes décrivant les différentes activités de cet important département du CICR. M. Jean-Daniel Bloesch, délégué du CICR et cinéaste, en est le réalisateur (versions française, anglaise et espagnole).

Enfin, le CICR a produit deux montages sonores de diapositives avec commentaires, le premier de 10 minutes sur *la Croix-Rouge et la paix* (versions française et anglaise) et le second de 12 minutes sur *La 4<sup>e</sup> Convention de Genève (Israël)*, (versions française, anglaise et arabe). Ces deux diaporamas, qui ont été réalisés par M. Jean-Luc Rey, existent également sous forme de cassettes vidéo.

## 2. ACTIONS DE DIFFUSION PAR PUBLIC

### **Diffusion auprès des forces armées**

Le CICR a organisé des séminaires, participé à divers cours et réunions sur le droit de la guerre, invité des officiers à suivre un stage de formation à son siège et effectué des missions pour promouvoir la diffusion et l'enseignement du droit international humanitaire auprès

des forces armées. Ces tâches ont été assumées principalement par le délégué auprès des forces armées.

De leur côté, les délégués « diffusion » en poste dans divers pays se sont également occupés de ce public prioritaire, tout particulièrement au Salvador, auprès des forces armées et des corps de sécurité, et au Pakistan, auprès de différents groupes d'Afghans de passage dans la région de Peshawar.

### *Cours et réunions*

Au mois d'octobre 1982 a eu lieu, à San Remo, le 12<sup>e</sup> *cours international de droit de la guerre*, organisé par l'Institut international de droit humanitaire. Comme par le passé, le délégué du CICR auprès des forces armées a dirigé ce cours, destiné, à l'image des précédents, à des officiers supérieurs assumant des fonctions dirigeantes dans leurs forces armées nationales, à des officiers brevetés d'état-major expérimentés, ainsi qu'à des officiers chargés de l'enseignement du droit de la guerre. Le but de ces cours, qui durent deux semaines, est de familiariser les officiers participants avec les traités internationaux (Conventions de La Haye et de Genève, Protocoles additionnels), en tenant compte des réalités militaires.

Ce 12<sup>e</sup> cours, donné en langue anglaise, a réuni 55 participants, officiers supérieurs venus de la République fédérale d'Allemagne, d'Australie, du Canada, du Danemark, d'Égypte, d'Espagne, des États-Unis, de Finlande, de Grèce, de Haïti, d'Irak, d'Iran, d'Italie, de Norvège, des Pays-Bas, des Philippines, du Royaume-Uni, du Sénégal, de Suède, de Suisse, de Thaïlande, de Zambie et du Zimbabwe. Il convient de relever la constante croissance du niveau des participants, puisque neuf généraux et une majorité d'officiers supérieurs y assistaient. Comme de coutume, des juristes (six en 1982) ont enrichi de leur contribution le champ d'application de l'enseignement.

La Société égyptienne de droit international a organisé, avec l'appui du CICR, un premier *séminaire égyptien sur le droit international humanitaire*, au Caire, du 20 au 24 novembre 1982, destiné principalement à des officiers supérieurs (combattants ou juristes militaires). Une trentaine d'officiers égyptiens y ont participé, ainsi que deux officiers soudanais, des professeurs et hauts fonctionnaires égyptiens. Le séminaire s'est déroulé sous forme de huit exposés suivis de débats sur les thèmes suivants: une introduction au droit international humanitaire; le droit de la guerre et les forces armées; les Protocoles additionnels; les activités du CICR et l'application du droit international humanitaire dans la situation générale au Moyen-Orient; le droit international humanitaire



et l'Islam; la protection des civils dans les conflits armés; les règles de conduite dans les combats; le droit international humanitaire et les guerres de libération.

Le délégué du CICR auprès des forces armées, accompagné de son assistante, a dirigé un *cours d'enseignement du droit de la guerre* à Beyrouth, au Liban, du 25 juillet au 5 août 1983. Placé sous la responsabilité du commandement de l'armée libanaise, ce cours a été suivi par 647 officiers. Son enseignement, qui était centré sur les besoins des échelons inférieurs (hommes du rang, sous-officiers, officiers subalternes), portait essentiellement sur le commandement et le comportement au combat.

Pour la première fois, le CICR a organisé en 1982, à Genève, des *stages de formation* pour officiers. Placés sous la direction du délégué auprès des forces armées, ces stages consistent en un cours sur le droit de la guerre, donné à l'Institut Henry-Dunant, dans l'esprit des cours de San Remo. Cependant, contrairement à ces derniers qui sont destinés à une audience multinationale, ces cours ont pour but de préparer des officiers d'un pays déterminé à organiser eux-mêmes un enseignement au sein de leurs forces armées, compte tenu de leurs besoins particuliers. En 1982, quatre officiers philippins et un officier zaïrois ont bénéficié de ces cours.

Le délégué auprès des forces armées a participé, le 18 février 1982, à une rencontre avec des commandants militaires allemands, à Arolsen; cette rencontre était placée sous le thème de la protection des civils et de l'environnement lors d'opérations armées. Il a également participé, à fin septembre 1982, au Séminaire interaméricain sur la sécurité de l'Etat, les droits de l'homme et le droit international humanitaire (voir plus loin sous « Diffusion auprès des milieux gouvernementaux »). Enfin, le délégué auprès des forces armées a représenté le CICR au IX<sup>e</sup> Congrès de la Société internationale de droit pénal militaire et de droit de la guerre, à Lausanne (Suisse), du 2 au 6 septembre 1982; il a maintenu des relations avec le Comité international de médecine et de pharmacie militaires et avec la Société internationale de droit pénal militaire et de droit de la guerre, pour l'organisation et la coordination de cours et séminaires pour officiers.

### **Diffusion auprès des Sociétés nationales**

Des représentants du CICR ont participé à l'organisation et au déroulement de plusieurs séminaires et ont effectué diverses missions auprès d'un certain nombre de Sociétés nationales afin de les épauler dans leurs efforts de diffusion. C'est ainsi, par exemple, qu'un délégué s'est rendu

au Nicaragua, de la fin de juin au début d'août 1982, pour donner des conférences sur le droit international humanitaire et sur les principes de la Croix-Rouge au siège de la Société nationale et dans une vingtaine de ses filiales.

### *Cours et séminaires*

Comme indiqué précédemment, le CICR a organisé conjointement avec la Ligue et la Croix-Rouge du Costa Rica un cours de formation sur le droit international humanitaire et les principes de la Croix-Rouge, à Turrialba (Costa Rica), du 12 au 18 septembre 1982. Dix Sociétés nationales (Bolivie, Costa Rica, Cuba, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua et Panama) y participèrent, soit au total 22 responsables de la diffusion, de l'information ou de la formation et des juristes. Ce cours avait un double but: approfondir les connaissances des participants dans le domaine du droit international humanitaire et discuter de méthodes de diffusion adaptées à leurs pays. Le cours s'est terminé par la rédaction, pour chaque Société nationale, de projets de programmes de diffusion à soumettre aux instances compétentes de ces Sociétés.

En outre, la Ligue et le CICR ont organisé à Carthagène (Colombie), en mars 1983, un « atelier » sur la diffusion et le développement à l'intention des dirigeants des Sociétés en formation des Caraïbes, soit celles d'Antigua, de Bélize, de la Dominique, de Sainte Lucie, de Saint Vincent et Grenadines et du Surinam. Toutes ont pris conscience de l'importance de la diffusion du droit international humanitaire et se sont déclarées prêtes à l'intégrer dans leurs programmes de développement respectifs.

Par ailleurs, le CICR a envoyé des représentants aux séminaires ou réunions suivants organisés par des Sociétés nationales:

— à la journée que la Croix-Rouge belge a consacrée à la diffusion, aux mois de mars 1982 et 1983;

— au premier séminaire national de formation en matière de diffusion du droit international humanitaire, organisé par la Croix-Rouge française, à Bois-Larris, près de Paris, les 24 et 25 mai 1982, qui a réuni plusieurs responsables désignés par la Société nationale pour assurer la diffusion au niveau départemental;

— à la réunion des Sociétés de la Croix-Rouge nordiques, organisée par la Croix-Rouge norvégienne à Oslo, du 2 au 4 août 1982; le but de cette réunion, à laquelle le CICR, la Ligue et l'Institut Henry-Dunant étaient présents, était de faire le point sur les activités de diffusion et

d'information de ces Sociétés nationales et d'examiner les modalités de coopération en la matière avec les institutions de Genève;

— à deux séminaires de diffusion, organisés par la Croix-Rouge chilienne et le ministère chilien des Affaires étrangères, à Santiago, en octobre 1982; l'un s'adressait à des officiers supérieurs des forces armées et à des hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères; l'autre à des journalistes et à des membres de la Société nationale;

— à la rencontre nationale pour la formation en matière de doctrine, organisée par la Croix-Rouge équatorienne, à Guaranda, en novembre 1982;

— au séminaire organisé par le « Golden Gate Chapter » de la Croix-Rouge américaine (San Francisco) et consacré au droit international humanitaire et aux droits de l'homme, en février 1983.

### **Diffusion auprès des milieux gouvernementaux**

#### *Séminaire interaméricain au Costa Rica*

Le CICR et l'Institut interaméricain des droits de l'homme ont organisé conjointement le *Séminaire interaméricain sur la sécurité de l'Etat, les droits de l'homme et le droit international humanitaire* et ont invité les gouvernements des Amériques à envoyer des participants (officiers supérieurs des forces armées, hauts fonctionnaires des ministères des Affaires étrangères, de la Défense, de l'Intérieur, de la Justice, etc.). Le séminaire s'est tenu à San José, au Costa Rica, du 27 septembre au 1<sup>er</sup> octobre 1982.

### **Diffusion auprès des universités**

#### *Séminaire de droit international humanitaire à Washington*

Avec l'appui du CICR, le « Washington College of Law » de l'« American University » et la Croix-Rouge des Etats-Unis ont organisé, dans la capitale fédérale, un séminaire de droit international humanitaire, à l'occasion du centenaire de l'adhésion des Etats-Unis à la Convention de Genève de 1864. Ce séminaire a réuni, les 11 et 12 mars 1982, une centaine d'enseignants universitaires, de juristes gouvernementaux et militaires, ainsi que des étudiants en droit avancés. Le programme du séminaire comprenait une série d'exposés et de débats sur des sujets choisis du droit international humanitaire et de ses rapports avec les droits de l'homme.

Devant le succès rencontré par ce premier séminaire, le « Washington College of Law » de l'« American University » a renouvelé l'expérience

les 12 et 13 avril 1983. Une quarantaine d'experts ont participé à ce second séminaire, parmi lesquels deux représentants du CICR.

#### *Séminaire de Canberra*

A Canberra (Australie) a eu lieu du 6 au 12 février 1983 un premier séminaire régional de droit international humanitaire destiné à des professeurs d'université et à des représentants de gouvernements de la région Asie-Pacifique; il a été organisé par la Croix-Rouge australienne, l'Université nationale d'Australie et l'Institut Henry-Dunant, avec l'appui du CICR qui avait délégué des représentants. Le responsable régional de la Ligue était également présent.

#### *Séminaire de Honolulu*

A la suite du séminaire de Canberra, les représentants du CICR, de la Ligue et de l'Institut Henry-Dunant se sont rendus à Hawaï afin de participer à un séminaire de quatre jours, du 16 au 19 février 1983, organisé par l'« American Society of International Law », en collaboration avec la Croix-Rouge américaine et le CICR, entre autres.

#### *Séminaire universitaire en Pologne*

Sous le patronage de la Croix-Rouge polonaise, un Séminaire sur le droit international humanitaire pour assistants des Facultés de droit des universités de Pologne s'est déroulé du 21 au 23 avril 1983, à Varsovie. Une quinzaine d'assistants et d'étudiants en doctorat y ont suivi des exposés sur des sujets du droit international humanitaire et sur l'activité, la structure et l'organisation du CICR, avec un intérêt particulier pour l'action de protection du CICR en Pologne.

En marge de ce séminaire, le conseiller-juriste venu de Genève s'est adressé à un groupe d'étudiants à l'Université de Lodz, aux enseignants de l'Ecole militaire universitaire de cette même ville, à un groupe de hauts fonctionnaires du ministère de la Justice et au personnel du siège central de la Croix-Rouge polonaise.

La *Revue internationale* a déjà mentionné ces séminaires dans des livraisons précédentes.

#### *Cours de Strasbourg*

Depuis plusieurs années, le CICR et l'Institut Henry-Dunant participent régulièrement au cours de l'Institut international des droits de l'homme qui se déroule en juillet à Strasbourg. C'est ainsi qu'en 1982 et 1983, les deux institutions ont contribué activement aux deux sessions en mettant à disposition des enseignants. Le cours de Strasbourg est destiné

aux personnes désireuses de parfaire leur formation dans le domaine des droits de l'homme et dans celui du droit international humanitaire.

### *Exposés*

#### *... à Paris*

Le directeur des Affaires générales du CICR a été invité, le 26 février 1982, à l'Ecole nationale d'administration, à Paris, où il a présenté un exposé sur le CICR, son histoire et le droit international humanitaire.

#### *... à Nice*

Deux juristes du CICR ont participé les 28 et 29 janvier 1982 à un séminaire sur les problèmes actuels du droit international humanitaire organisé par l'« Institut de la Paix et du Développement » de la Faculté de droit de l'Université de Nice.

#### *... et en Belgique*

Un juriste du CICR a présenté à deux reprises des exposés sur le CICR et sur divers problèmes relevant du droit international humanitaire dans les Universités de Louvain (facultés de droit et de sciences politiques et sociales), de Liège (faculté de droit) et de Bruxelles (faculté de droit), du 2 au 6 mars 1982, d'une part, et du 27 février au 6 mars 1983, d'autre part.

### *Stages pour enseignants universitaires*

En 1982 et 1983, le CICR a organisé, à son siège, des stages pour des enseignants universitaires désireux de se perfectionner en droit international humanitaire. Ces professeurs provenaient principalement d'Asie (République populaire de Chine, Syrie et Inde, notamment) et d'Afrique (Tanzanie, Ethiopie, Soudan, Sierra Leone, Maroc et Algérie).

## **Diffusion auprès de la Jeunesse**

### *Réunions*

Comme par le passé, le CICR a assisté à la réunion européenne des directeurs nationaux de la Croix-Rouge de la Jeunesse, organisée par la Ligue. La sixième réunion a eu lieu à *Tulin*, près de Vienne, du 9 au 15 mai 1982. Les Sociétés nationales présentes ont procédé à un échange de vues sur leurs expériences en matière de diffusion dans les milieux de la jeunesse.

Aux fins de faire mieux connaître et comprendre la Croix-Rouge, le droit international humanitaire et les droits de l'homme, la Croix-Rouge de Norvège a organisé, pour la première fois, un séminaire destiné aux professeurs en sciences humaines et sociales du degré secondaire. Ce

séminaire, auquel participait le CICR, a eu lieu à *Oslo*, du 28 au 31 octobre 1982. Il a réuni quelque 25 enseignants.

### **Diffusion dans les milieux médicaux**

La Croix-Rouge française a invité le CICR à participer à un séminaire qu'elle a organisé à l'hôpital Beaujon à Paris, du 19 au 21 novembre 1982, sur la préparation de ses volontaires pour des missions humanitaires internationales. Ce séminaire, le premier du genre en France, s'adressait en priorité au personnel de santé et aux logisticiens. Deux représentants du CICR ont parlé de la Croix-Rouge internationale, des missions spécifiques de la Croix-Rouge et de l'application des Conventions de Genève dans les missions.

Cette même Société nationale a pris l'initiative, en juin 1983, de mettre sur pied un cycle de formation relatif à la diffusion et destiné à l'ensemble de son personnel médical. Un représentant du CICR a participé à la première phase de ce cycle organisé à l'intention du personnel de l'hôpital Henry-Dunant, l'un des trois hôpitaux que gère la Croix-Rouge française dans la région parisienne.

Il convient, enfin, de rappeler ici la publication par le CICR et la Ligue du *Manuel des droits et devoirs du personnel sanitaire lors des conflits armés* rédigé par le Dr Alma Baccino-Astrada, dont il a été fait mention précédemment sous « Considérations générales — Le matériel didactique. »

### **3. PARTICIPATION DE L'INSTITUT HENRY-DUNANT**

En 1982 et 1983, l'Institut Henry-Dunant a poursuivi ses activités dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge. Il s'est notamment efforcé de donner suite à la résolution du Conseil des Délégués (Manille, novembre 1981) qui l'encourageait à « ... Renforcer sa contribution aux efforts du CICR pour diffuser le droit international humanitaire. Continuer à soutenir l'action du CICR et de la Ligue pour la diffusion des principes et idéaux de la Croix-Rouge... ». Son activité s'est exercée également conformément au programme d'action 1982-1985 dans le domaine de la diffusion.

#### *Publications*

L'Institut a poursuivi la préparation de documents de travail et de références à l'usage des chercheurs, des Sociétés nationales, etc., sur le droit international humanitaire.

Il s'agit notamment d'un *Traité d'enseignement du droit international humanitaire* (en collaboration avec l'UNESCO et le CICR) et d'un *Glossaire terminologique sur le droit des conflits armés*, en anglais, français, espagnol et russe, placé sous la direction du Professeur I. Paenson (en collaboration avec l'UNESCO, l'Institut universitaire des hautes études internationales, à Genève, et le CICR).

Le *Guide pratique à l'usage des Sociétés nationales sur les méthodes de diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge*, dont un projet avait été présenté à Manille au groupe d'experts sur la diffusion, a été soumis à quelque quarante Sociétés nationales. Leurs avis ont été pris en compte pour la préparation de la version finale. Rappelons que le but de ce guide est de proposer aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge des *méthodes* propres à les aider dans leur tâche de diffusion; il s'adresse à toutes les Sociétés nationales, et plus particulièrement à celles qui s'appêtent à mettre sur pied un programme de diffusion du droit international humanitaire et des principes et idéaux de la Croix-Rouge (voir précédemment sous « Considérations générales — Le matériel didactique »).

De plus, l'Institut a entrepris une étude visant à établir le *Répertoire des universités et institutions académiques pour la promotion de l'enseignement du droit international humanitaire*. A cet effet, il a procédé en 1983 à une consultation par voie de questionnaire auprès des Sociétés nationales et, par leur intermédiaire, auprès des universités et institutions académiques de leurs pays respectifs.

### *Stages*

L'Institut a vocation de promouvoir des études de caractère humanitaire. A cet effet, il a accueilli, en 1982, douze stagiaires, dont plusieurs de Sociétés nationales, lesquels ont, respectivement, entrepris des études sur le droit d'initiative humanitaire du CICR, le statut des réfugiés et la Croix-Rouge et la paix. Des étudiants de l'Université de Santa-Clara (Californie) et de l'Institut international des Droits de l'Homme (Strasbourg) ont effectué des stages à l'Institut.

### *Séminaires*

L'Institut a organisé, en mai 1982, son *VII<sup>e</sup> cours annuel d'introduction aux activités internationales de la Croix-Rouge* (en langue française), auquel 23 représentants de Sociétés nationales, dont 11 d'Afrique, ont participé.

Le *VIII<sup>e</sup> cours*, donné en anglais du 30 mai au 10 juin 1983, a réuni pour sa part 33 représentants de Sociétés nationales.

L'Institut a organisé en 1982 et 1983 ses *II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> séminaires sur la Croix-Rouge et le droit international humanitaire pour membres des Missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies* à Genève, avec la participation de 18 diplomates en janvier 1982 et de 23 en janvier 1983. Le but de ce type de séminaire est d'apporter aux diplomates des connaissances sur le rôle et les activités de la Croix-Rouge et de les familiariser avec les principes du droit international humanitaire et certaines questions fondamentales relatives à son application.

En outre, l'Institut a pris une part active aux séminaires suivants:

*III<sup>e</sup> séminaire africain sur le droit international humanitaire* (en collaboration avec l'Institut des Relations internationales du Cameroun); 55 participants venant de 29 pays d'Afrique (et 22 étudiants de l'IRIC) ont suivi ce séminaire qui s'est tenu à Yaoundé (Cameroun) du 24 novembre au 2 décembre 1981.

*III<sup>e</sup> séminaire interaméricain sur le droit international humanitaire et la solution pacifique des différends* s'est tenu à Tampa, Floride, du 8 au 12 novembre 1982. Organisé par l'Institut Henry-Dunant en collaboration avec l'« Association Interaméricaine des Avocats », ce séminaire était composé de deux programmes: droit international humanitaire et solution pacifique des différends internationaux. Ce séminaire a été suivi par environ 90 participants, notamment des juristes.

*I<sup>er</sup> séminaire sur le droit international humanitaire pour représentants de gouvernements et d'institutions académiques de la région Asie/Pacifique* s'est tenu à Canberra du 6 au 12 février 1983. Il était organisé par l'Université nationale d'Australie, l'Institut Henry-Dunant, en association avec la Croix-Rouge australienne. Le thème général était: « Protection de l'être humain en temps de conflits armés ». (Voir précédemment sous « Diffusion auprès des Universités ».)

Pour tous ces cours et séminaires, l'Institut a bénéficié du concours d'experts du CICR et de la Ligue.

Par ailleurs, l'Institut Henry-Dunant a participé à un certain nombre de réunions organisées par le CICR ou des Sociétés nationales, ou encore par des Institutions spécialisées. Il a été représenté à une conférence sur le droit international humanitaire, organisée par la Croix-Rouge américaine et la Faculté de droit de l'« American University » de Washington (11-12 mars 1982).

Il a participé à un séminaire sur les méthodes de diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge dans les



pays nordiques (Oslo 2-4 août 1982) et à la Table Ronde de l'Institut de San Remo (8-11 septembre 1982).

Enfin, comme chaque année, en juillet, l'Institut a participé en 1982 et 1983 à l'enseignement du droit international humanitaire dans le cadre des *Cours d'été sur les droits de l'homme de l'Institut international des Droits de l'Homme*, à Strasbourg.

---